

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Paris, le 27. 05. 2016

N°505244/EMAT/EPTN/NP

ÉTAT MAJOR DE
L'ARMÉE DE TERRE

*Echelon de préfiguration
du territoire national*

Le général d'armée Jean-Pierre Bosser,
chef d'état-major de l'armée de Terre,

à

destinataires *in fine*

- OBJET : relevé de décisions « mandat réserve territoriale ».
- REFERENCE: note n°514873/DEF/EMAT/OAT/NP du 14/12/2015 relative au mandat « concept d'une réserve territoriale ».
- ANNEXE: relevé de décisions.

L'armée de Terre devra être en capacité de proposer un nouveau modèle de réserve à l'été 2017. Cette rénovation des réserves constituera pour l'armée de Terre un des chantiers majeurs à conduire sur les deux prochaines années. Deux axes seront ainsi à approfondir: l'étude du positionnement de la réserve au sein d'un « sous-pilier » du pilier Territoire National et son emploi dans le cadre de la posture de protection terrestre.

Vous trouverez en annexe les décisions prises et les expérimentations demandées dans le cadre du mandat « concept d'une réserve territoriale ».

*Sujet "majeur", organisé en 6 points
qui donneront enfin à la "Réserve"
l'élan attendu depuis 20 ans.*



Destinataires :

- Monsieur le général de corps d'armée, major général de l'armée de Terre (ATCR) ;
- Monsieur le général de corps d'armée, commandant les forces terrestres ;
- Monsieur le général de corps d'armée, directeur des ressources humaines de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général de corps d'armée, directeur de la maintenance ;
- Monsieur le général de division commandant les forces spéciales terre ;
- Monsieur le général de division commandant l'aviation légère de l'armée de Terre ;
- Monsieur le général de division commandant le centre de doctrine et d'enseignement du commandement;

Copie à :

- Monsieur le général de division, sous-chef d'état-major « performance- synthèse » ;
- Monsieur le général de division, sous-chef d'état-major « opérations aéroterrestres » ;
- Monsieur le général de division, sous-chef d'état-major « plans-programmes » ;
- Monsieur le général, officier général relations internationales - outre-mer et étranger ;
- Monsieur le général, sous-directeur des études et de la politique de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre.

RELEVÉ DE DECISIONS**I. DECISIONS DU CEMAT.****1. Organisation de la réserve renouvelée.**

Approfondir l'étude des modèles suivants, afin de pouvoir réaliser un choix argumenté à l'été 2017 :

- modèle « force de réserve intégrée », s'inscrivant dans la logique du modèle « au contact » (chaque pilier dispose de sa réserve et d'une large autonomie en termes de gestion et d'emploi) ;
- modèle « force de réserve territoriale », offrant au COMTN une meilleure maîtrise de l'emploi des réservistes et permettant de développer une approche territoriale de la réserve.

2. Gouvernance de la réserve.

Etudier la pertinence et la faisabilité de donner au COM TN / DRAT l'ensemble des leviers lui permettant d'assumer le commandement des réserves :

- en termes de gestion des réservistes ;
- en termes de recrutement ;
- en termes de formation ;

Les orientations proposées devront être validées avant d'entreprendre les travaux sur le REO 2017.

3. Emploi de la réserve dans les opérations de protection du territoire national.

Définir un nouveau concept et une nouvelle doctrine d'emploi de la réserve pour l'été 2017. Ce concept devra prendre en compte l'articulation avec la composante d'active de l'armée de Terre.

4. Catégorisation des réservistes.

Disposer à l'été 2017 d'une classification des réservistes en trois catégories, permettant de mieux cibler leur emploi opérationnel.

5. Formation des réservistes.

Repenser le système de formation des réservistes afin de permettre d'atteindre les objectifs de montée en puissance, tout en garantissant le niveau opérationnel et en n'alourdisant pas la charge des unités d'active.

6. Maillage territorial.

Renforcer la contribution de la réserve au maillage territorial de l'armée de Terre, afin d'occuper les « espaces lacunaires » du territoire national.

II. EXPERIMENTATIONS ET ETUDES A MENER

En étroite liaison avec l'EMAT, le CFT, la DRHAT et le CDEC, le COM TN mènera les expérimentations suivantes :

1. Organisation de la réserve rénovée.

- Renforcement du 24°RI par 40 personnel (20 d'active et 20 ex-active).
- Rattachement fonctionnel d'UER à un EMT-R adossé à une brigade.
- Rattachement fonctionnel d'UER à un EMT-R adossé à une Zone Terre.

2. Gouvernance.

En liaison avec la DRHAT et le CDEC, étudier (échéance juillet 2016):

- le rattachement du recrutement et de la gestion des réservistes au pilier TN ;
- la mise en œuvre de nouvelles modalités de recrutement et de gestion pour les réservistes ;
- le rattachement organique ou fonctionnel de l'ESORSEM au pilier TN, et plus largement les attributions du COMTN en matière de politique de formation des réservistes.

3. Emploi.

En liaison avec EMAT / SCOAT et le CFT, expérimenter le déploiement permanent d'une section de réserve en autorenlevé au sein du dispositif Sentinelle / Paris.

4. Catégorisation.

Expérimenter la catégorisation des réservistes en trois niveaux : sécurité-protection, Sentinelle, métier.

5. Formation.

En liaison avec la DRHAT et le CFT, expérimenter la mise en place d'une FMIR nationale à compter de la Toussaint 2016.

6. Maillage territorial.

Etudier les modalités de mise en œuvre d'un renforcement du maillage territorial par la réserve selon trois axes (successifs ou simultanés) :

- nomadisation des UER au sein de « zones d'intérêt » (notamment dans le cadre de la POD) ;
- « harponisation » : mise en place de noyaux de réservistes dans des déserts militaires ;
- « sédentarisation » : implantation d'UER dans des déserts militaires.

Les chantiers seront conduits dans le cadre d'une note organisation de projet pilotée par le GBR (2s) Marec.